PREMIERE EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

SELARL

ALLIANCE JURIS

Commissaires de Justice Associés

64 rue Paul Vaillant Couturier

94320 - THIAIS

Tel : 01 55 53 15 60 **thiais@alliance-juris.com**

www.alliance-juris.com

ALLIANCE JURIS
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Référence : 739527

MARDI DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT SIX
à 14 heures 00

A LA REQUETE DE :

Madame RIVET Renée Marie Cécile née le 18/01/1932 à Sucy en brie (94370) De nationalité Française, domiciliée 19 Ter rue Brévannes 94370 SUCY EN BRIE

Laquelle m'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :

[redacted] né le [redacted] De nationalité Française ;

[redacted] née LE-ROI le [redacted] De nationalité Française ;

Agissant en vertu :

D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 10/04/2026 ;

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti ;

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

[redacted]

[redacted]

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Georgia CIANFARANI, Commissaire de Justice, membre de la SELARL ALLIANCE JURIS, Commissaires de Justice Associés demeurant 64 rue Paul Vaillant Couturier à THIAIS (94320), par l'un d'eux soussigné,

En présence de :

- AKANSEL JULIE, Témoin

- DELLOYE DIANE, Témoin

- Monsieur Alexandre ROSIER, Serrurier

- Philippe DUPARC, Diagnostiqueur

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR

[redacted]

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

En présence de [redacted] occupant le local, et conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, deux personnes témoins majeurs, d'un serrurier et d'un diagnostiqueur qui ne sont ni à mon service ni au service du créancier.

SOMMAIRE

Click here to update the Table of Contents

LOCALISATION DU BIEN 5
INFORMATIONS SUR LA VILLE 6
SUPERFICIE DU BIEN 8
CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT 8
OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN 8
ARRIÈRE CUISINE 8
BUANDERIE 11
CHAMBRE 1 14
CUISINE 15
SÉJOUR 18
WC 20
ENTRÉE 21
CHAMBRE 2 22
SALLE DE BAIN 23
EXTÉRIEUR 23

LOCALISATION DU BIEN

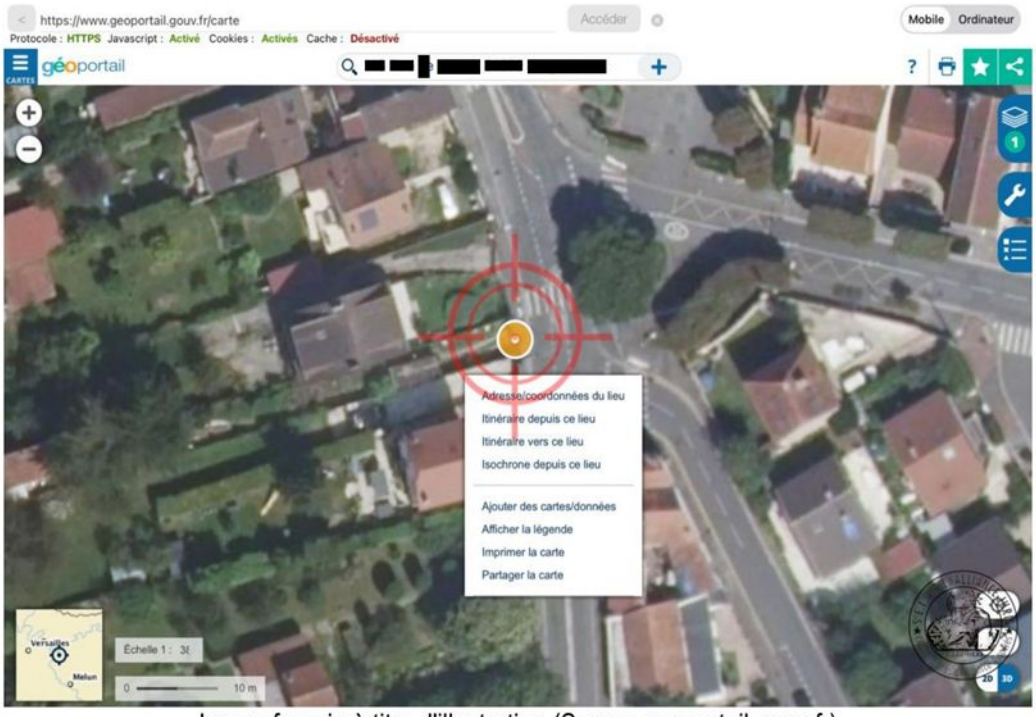
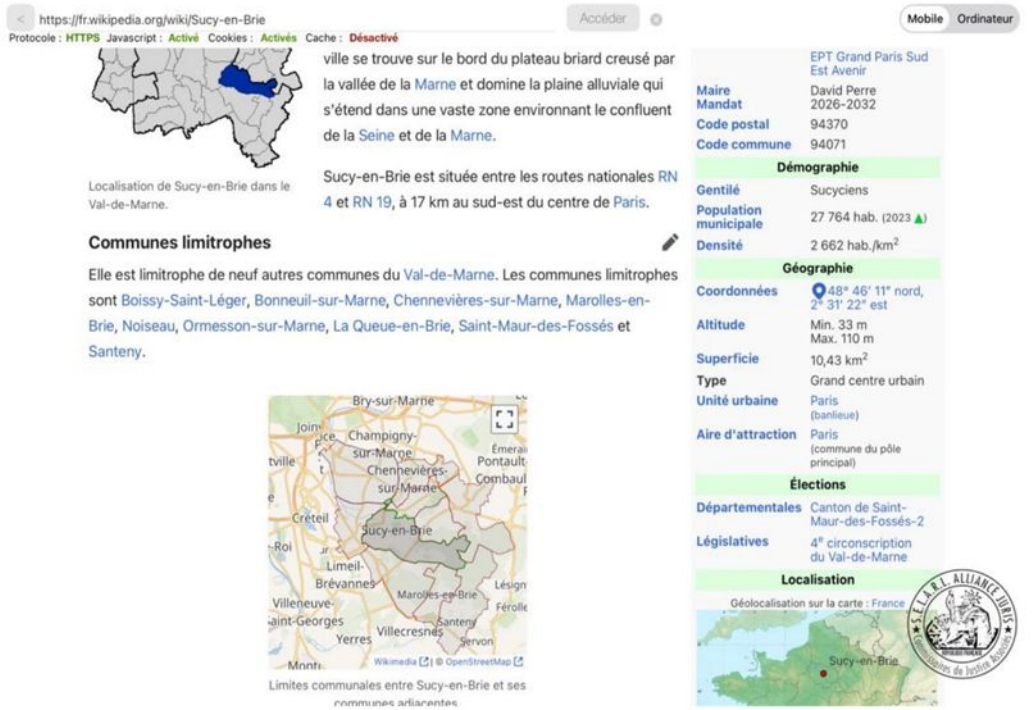


Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

INFORMATIONS SUR LA VILLE





https://fr.wikipedia.org/wiki/Sucy-en-Brie Accéder Mobile Ordinateur
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Il convient toutefois de noter que la commune de Saint-Maur-des-Fosses est limitrophe sans accès direct (séparée du quartier des Berges par la Marne) et que les communes de La Queue-en-Brie et Santeny ne sont limitrophes que par des chemins dans le Bois Notre-Dame.





Voir sur la carte topographique de France
Voir sur la carte administrative de France
Voir sur la carte topographique du Val-de-Marne
Voir sur la carte administrative d'Île-de-France

Liens

Site web https://www.ville-sucy.fr/

modifier

Géologie et relief

La superficie de la commune est de 1 043 hectares ; l'altitude varie entre 33 et 110 mètres[1].

La plus grande partie du territoire de la ville se trouve sur le plateau de la Brie, à une altitude d'environ 100 m. Toute la partie est de ce plateau est couverte par la forêt de Notre-Dame. Ce plateau se termine à l'ouest par un coteau dominant la vallée de la Marne. Il est aussi creusé au nord par la vallée du Morbras. La partie basse de la ville, au pied du coteau, est à une altitude d'environ 30 m, elle correspond à d'anciennes zones marécageuses, aujourd'hui asséchées. Ce relief particulier a dans le passé posé des problèmes d'inondation en cas de fortes pluies ; c'est pour cela qu'un bassin de rétention d'eau a été construit près de la gare de Sucy - Bonneuil.

Des forages effectués dans la ville nous donnent des informations précises sur la nature du sol et du sous-sol. Celui effectué dans le quartier des Bruyères[2], sur le plateau à une altitude de 101 m, décrit une couche de surface de limons des plateaux (argile sableuse du quaternaire) sur 5 m, puis une couche formée d'un ensemble d'argile et de calcaire sur 18 m, une couche de marnes

SUPERFICIE DU BIEN

63,50m²

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le logement est occupé par les propriétaires et leur fille.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN

Le logement est vétuste et n'est pas entretenu.

La circulation dans le logement est difficile en raison de son encombrement.

La végétation n'est pas entretenue dans le jardin.

La maison est construite en longueur.

ARRIÈRE-CUISINE

L'accès s'effectue par une porte simple Etat usagé.

Le **sol** est recouvert de carrelage Etat usagé.

Une partie des **murs** est recouverte de pierre apparente Etat usagé. Une autre partie des murs est recouverte de lambris en bois Etat usagé.

Le **plafond** est recouvert de lambris en bois Etat usagé.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre Etat usagé, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage, volet accordéon en fer.



BUANDERIE

L'accès s'effectue par une porte simple Etat usagé.

Les **murs** sont recouverts de lambris en bois Etat usagé.

Le **plafond** est recouvert de lambris en bois Etat usagé.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre Etat usagé, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage, volet accordéon en fer.




ACTION

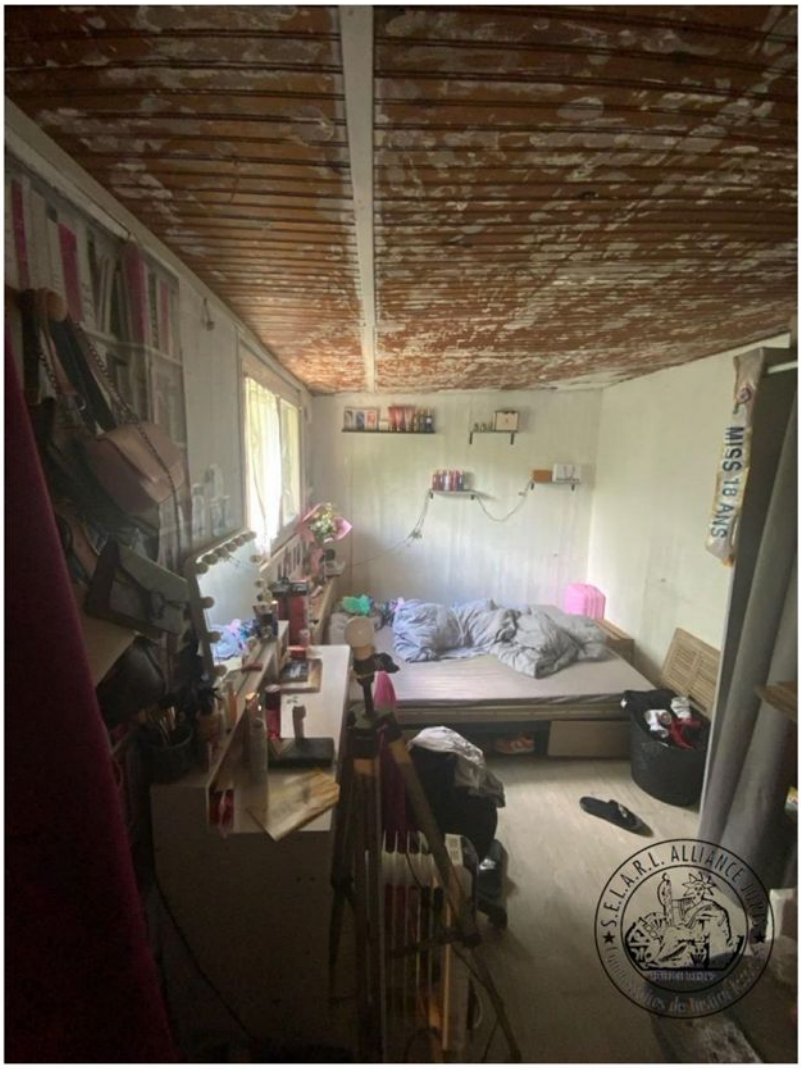
CHAMBRE 1

L'accès s'effectue par une porte simple Etat usagé.

Les **murs** sont recouverts de lambris en bois Etat usagé.

Le **plafond** est recouvert de lambris en bois Etat usagé.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre Etat usagé, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage, volet accordéon en fer.



CUISINE

L'accès s'effectue par une porte simple Etat usagé.

Le **sol** est recouvert de carrelage Etat usagé.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture Etat usagé. Une autre partie des murs est recouverte de carrelage Etat usagé.

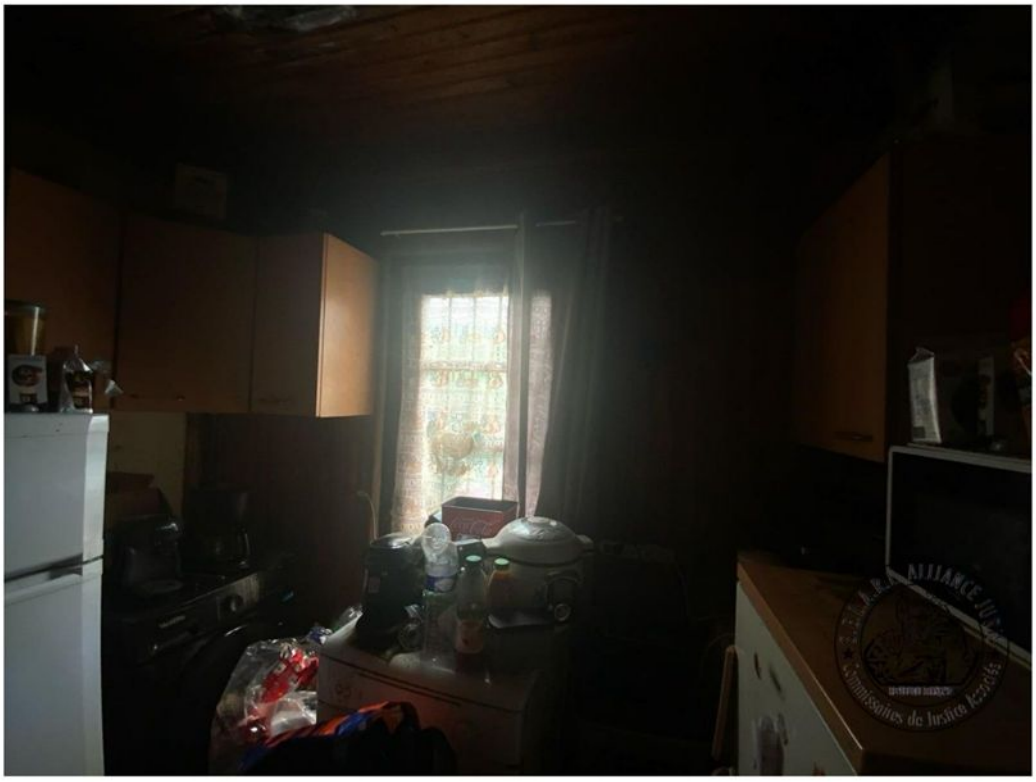
Le **plafond** est recouvert de lambris en bois Etat usagé.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre Etat usagé, ouverture battant double, châssis bois, simple vitrage, volet accordéon en fer.









SÉJOUR

Le **sol** est recouvert de carrelage Etat usagé.

Une partie des **murs** est recouverte de lambris en bois Etat usagé. Une autre partie des murs est recouverte de peinture Etat usagé.

Le **plafond** est recouvert de lambris en bois Etat usagé.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une porte-fenêtre Etat usagé, châssis bois, simple vitrage, volet à simple battant en bois.





WC

L'accès s'effectue par une porte simple Etat usagé.

Le **sol** est recouvert de carrelage en mauvais état.

Les **murs** sont recouverts de carrelage en mauvais état. Les joints sont moisis.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un WC sur pied hors d'usage (un abattant hors d'usage)



ENTRÉE

L'accès à la maison s'effectue par une véranda.

Le sol est recouvert de carrelage.



CHAMBRE 2

L'accès s'effectue par une porte simple Etat usagé.

Le **sol** est recouvert de carrelage Etat usagé.

Les **murs** sont recouverts de lambris en bois Etat usagé.

Le **plafond** est recouvert de lambris en bois Etat usagé.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre Etat usagé, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage, volet accordéon en fer.

Présence d'une porte simple donnant accès à une pièce condamnée, cette pièce se situe en premier lieux sur le terrain en arrivant.



SALLE DE BAIN

L'accès à la salle de bain a été condamné par l'occupante.

EXTÉRIEUR

L'accès s'effectue par un portail en mauvais état. Le portail en fer n'est pas entretenu. Le système de fermeture est inexistant.

Présence d'un box en tôle.































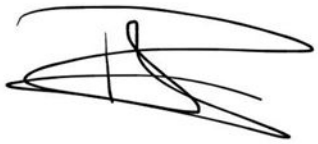


SIGNATURE DES PERSONNES PRESENTES

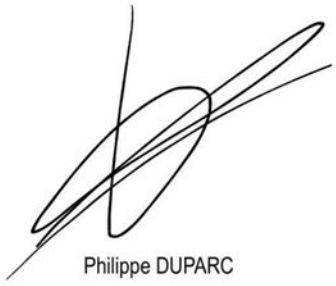


DELLOYE DIANE

Témoin



Monsieur Alexandre ROSIER
Serrurier



Philippe DUPARC

Diagnostiqueur



AKANSEL JULIE
Témoin

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 32 pages pour servir et valoir ce que de droit.



Georgia CIANFARANI
Commissaire de Justice